• (1230)

Selon moi, la position des groupes agricoles et d'autres groupes non agricoles a été très bien examinée. J'espère que les députés accepteront d'adopter ce rapport. Cela montrerait au gouvernement qu'il doit prendre des mesures afin de mettre fin à la crise financière dans le domaine de l'agriculture. Comme le rapport de la Société du crédit agricole le laisse entendre, si aucune mesure n'est prise, bien des jeunes agriculteurs—la crème de nos exploitants agricoles—risquent de perdre leur exploitation.

Aucun membre du comité ne croit que le programme que le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques a proposé permettra de sauver les agriculteurs qui n'ont plus de capitaux propres. Certains agriculteurs qui ont d'autres revenus que ceux tirés de l'agriculture n'auront probablement pas besoin d'aide. D'après ses études, le comité croit que la situation d'un certain groupe d'agriculteurs, de 12,000 à 14,000 peut-être, est telle qu'ils pourraient être aidés. J'espère que le gouvernement prendra des mesures. Nous nous attendons à ce qu'il le fasse.

Je crois que tous les membres du comité et tous les députés croyaient que certaines initiatives seraient prévues dans le budget du 23 mai. Nous avons été déçus, comme toutes les associations agricoles du pays. Rien n'a été prévu pour mettre fin à la crise financière dans le secteur agricole. En fait, ce budget a aggravé la situation, car les prix internationaux des denrées sont à la baisse. Nous avions cru qu'on apporterait une aide quelconque aux agriculteurs en difficulté. Nous pensions que le gouvernement ferait en sorte de réduire les frais d'exploitation des agriculteurs. En fait, peu de crédits étaient prévus pour la Société du crédit agricole. Son budget est tombé de 494 millions pour 1984-1985 à quelque 90 millions de dollars pour la présenté année. Les frais d'exploitation ont grimpé par suite d'une augmentation de 9c. le gallon à compter du 1er septembre, ce qui coûtera à certains agriculteurs de \$1,200 à \$1,500. La taxe de vente sera également majorée au 1er janvier, et cela touchera non seulement les carburants agricoles, mais tous les frais d'exploitation agricole, que ce soit de nouveaux tracteurs ou de nouvelles moisonneuses-batteuses, ou le reste. En fait, la situation s'est aggravée.

Dans son rapport, le comité s'est également penché sur l'article 31 de la Loi de l'impôt sur le revenu. Beaucoup d'agriculteurs travaillent en dehors de leur exploitation. Ils se lancent dans le secteur agricole ou doivent travailler en dehors de leur exploitation. Beaucoup d'entre eux sont perdus dans le dédale des règlements relatifs à l'article 31. A cet égard, le comité a recommandé qu'on porte de \$5,000 à \$10,000 les dépenses pouvant être déduites des revenus tirés d'un travail à l'extérieur de l'exploitation. Or, le gouvernement n'a pris aucune mesure en ce sens.

L'une des parties du rapport que le gouvernement a adopté, est celle portant sur l'exemption des gains en capital pour les agriculteurs. Bien entendu, il ne s'agit pas d'une mesure qui touchera seulement les agriculteurs. Elle s'adresse à tout le monde. Cependant, elle a été offerte au départ aux agriculteurs et elle sera appliquée progressivement dans d'autres secteurs.

## Rapports de comités

Nous avons retenu notre souffle la semaine dernière lorsque le ministre des Finances (M. Wilson) a présenté son impôt minimum. Nous pensions que si le gouvernement respectait sa promesse électorale, l'impôt minimum ne violerait pas l'engagement pris au sujet de l'exemption des gains en capital pour les agriculteurs. Or, en fait, cet impôt annule une bonne partie de l'exemption des gains en capital offerte aux agriculteurs. Ainsi, l'impôt minimum risque d'être appliqué à tous les agriculteurs. C'est important parce que, lorsqu'ils vendent leur exploitation, les agriculteurs dépendent de leur avoir propre pour assurer leur revenu ou leur pension de retraite. Beaucoup n'ont même pas assez de liquidités pour cotiser à un régime enregistré d'épargne-retraite. Ils réinvestissent plutôt leurs bénéfices dans leur exploitation. L'impôt minimum de remplacement risque maintenant de s'appliquer aux agriculteurs et, dorénavant, ceux qui comptaient sur l'exemption fiscale devront payer à moins de vendre leur exploitation dans les 18 jours qui restent avant la fin de l'année. Ce me semble être, en effet, la seule solution pour éviter de payer cet impôt.

J'espère que les députés adopteront le rapport. Nous avons été consternés de voir la façon cavalière, dure et irresponsable avec laquelle le document, établi au nom du ministre des Finances, qui a été soumis au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques traite la fiscalité de l'agriculture. Si jamais on s'en est pris aux agriculteurs, c'est bien dans ce document intitulé Questions fiscales dans l'agriculture. On y décrit de manière absolument injuste la situation financière des agriculteurs. On y compare, par exemple, la valeur nette de l'agriculteur moyen à celle d'un salarié, notamment la valeur d'une exploitation agricole à celle d'une maison individuelle. Mieux, on compare la valeur moyenne d'une exploitation agricole en 1981 à celle d'une maison canadienne en 1977. Ce qui permet à la presse populaire d'annoncer que, en moyenne, les agriculteurs s'en tirent huit fois mieux que les propriétaires de maison. C'est un point de vue des plus injustes. S'il faut un point de comparaison, prenons alors une exploitation agricole et une entreprise capitalistique. Voilà bien la situation des agriculteurs. Et qu'on n'aille pas proclamer qu'ils sont dans une posture huit fois meilleure que celle des Canadiens ordinaires.

Une deuxième affirmation contenue dans le rapport et reprise par la presse populaire veut que l'agriculteur moyen gagne deux fois plus d'argent que le Canadien ordinaire. Si l'on établissait cette comparaison avec le Canadien moyen en fonction de capitaux investis de \$400,000 ou de \$500,000 selon la région du pays, je suis certain que l'on ne constaterait aucune différence. De fait on verrait selon moi que le petit exploitant se tire beaucoup mieux d'affaire que l'agriculteur avec une mise de fonds équivalente. C'est certes le cas en 1985, puisque le revenu agricole moyen a baissé de 14 p. 100 cette année.

Le rapport prétend, c'est une troisième erreur, que l'agriculteur moyen paie la moitié moins d'impôts que le Canadien moyen. Bien entendu, le document rédigé par le ministre des Finances reflète une attitude tout à fait négative à propos de ces trois questions.